



# Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 9 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le 9 juillet à 17h00, les membres de l'association « Luberon Nature » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, salle des Fêtes - Jardin de Madame - 84480 Oppède sur la convocation en date du 20 juin 2022 régulièrement adressée aux membres.

Il a été établi une feuille de présence.

Conformément à l'article 11 des statuts de l'association, l'Assemblée est présidée par Monsieur Robert BOZZA, Président assisté des membres du Conseil d'Administration.

Messieurs Mustapha MOKRANE et Alain MERA, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Mustapha MOKRANE est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau permet de constater que les membres présents ou représentés possèdent 77 voix (présents 38 et 39 pouvoirs) sur les 179 voix ayant droit de vote. Le quorum est atteint.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation des statuts révisés (en ce compris le changement de siège social) ;
2. Approbation du Règlement Intérieur.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Projet de statuts soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Projet de Règlement Intérieur soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président déclare la discussion ouverte et présente - assisté des membres du Conseil d'Administration - un résumé des modifications des statuts et le projet de règlement intérieur.

Après échanges et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la discussion close et met aux voix les résolutions suivantes :

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les nouveaux Statuts tels qu'ils lui ont été soumis

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le Règlement Intérieur tel qu'il lui a été soumis

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 18h30.

Le Président :

Robert BOZZA



Les Scrutateurs :

Alain MERA



Le Secrétaire :

Mustapha MOKRANE



Mustapha MOKRANE

